

## Décrets Peillon / Hamon : le seul assouplissement possible, **C'EST L'ABROGATION**

### **Rassemblement devant la préfecture, à St Brieuc le mercredi 18 juin à 15h30**

**Avec des conditions de travail et des obligations de service  
différentes d'une commune à l'autre, en fonction des choix variés des municipalités,  
les enseignants ne seraient déjà plus tout à fait fonctionnaires d'Etat**

Les décrets Peillon-Hamon dont l'unique objectif est la territorialisation de l'Ecole publique introduisent une déréglementation tous azimuts. Les enseignants, leurs élèves et les personnels territoriaux sont livrés aux nécessités et aux orientations des collectivités locales qui détermineront leurs obligations de service, leurs

conditions de travail en fonction de contraintes et de choix divers, auxquels devra se soumettre chaque école. Le décret Hamon élargit encore la déréglementation en permettant en particulier que les congés scolaires soient définis localement !

#### **Des décrets organisant les conflits dans les communes**

Ainsi, pas un jour ne passe sans que ne surgissent, dans les communes des Côtes-d'Armor, de nouveaux problèmes, de nouveaux conflits dont les enseignants sont les premières victimes. La logique de cette contre-réforme imposée à tous, c'est le transfert aux « territoires » des choix pédagogiques, des conditions de travail, de l'utilisation des

locaux scolaires, de la sécurité... organisant des heurts inévitables entre les municipalités et les équipes pédagogiques abandonnées à elles-mêmes. Les personnels territoriaux, quant à eux, voient leur temps de travail hebdomadaire s'accroître, et certaines de leurs missions parfois privatisées...

#### **L'école privée, épargnée, en embuscade...**

Par ailleurs certaines écoles découvrent peu à peu l'ampleur des transferts d'élèves vers l'école privée (à laquelle les décrets Peillon/Hamon ne s'imposent pas) et

se trouvent menacées dès les premiers jours de la rentrée par une fermeture de classe.

#### **L'exercice de notre métier rendu toujours plus difficile par les déréglementations successives décidées dans un incroyable mépris de nos conditions de travail**

Enfin la déréglementation est une machine qui une fois lancée se nourrit -sans frein- d'elle-même. Droit au temps partiel, mouvement, remplacement, décharges de direction, obligations de service, horaires

hebdomadaires, tout est mis en cause, tout est menacé, tandis que les directeurs sont assaillis sous de nouvelles directives de mise en œuvre de la loi Peillon (conseil école/collège, APC...).

### **Nous n'accepterons pas de voir saccagés nos droits, nos conditions de travail, notre santé, notre vrai métier.**

Le SNUDI-FO, SUD-Education, le SNUipp, les syndicats FO et SUD des territoriaux des Côtes-d'Armor appellent les enseignants et les personnels territoriaux à se rassembler nombreux devant la Préfecture à St Brieuc le mercredi 18 juin

**pour exiger la suspension immédiate des décrets Peillon/Hamon.**

Ils ont décidé d'informer les élus de leur initiative.

**Dans toute la France, avec les rassemblements du mercredi 18 juin,**

devant les préfectures, les inspections académiques, ou devant le ministère de l'Education nationale,  
(comme l'ont décidé plusieurs départements de région parisienne),

si le ministre n'a pas la sagesse de retirer ses décrets, immédiatement, avant ses congés d'été,

**les enseignants et les personnels territoriaux  
préparent la mobilisation, dès la rentrée...**